**Vol. XVII.** **Saint-Boniface, Manitoba, 5 Avril 1888** **No. 25.**

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

## JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.















AVIS

Est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada pour la passation d'un Acte incorporant une compagnie dite *The Ontario, Manitoba and Western Railway Company*, avec pouvoir de construire, equiper et exploiter un chemin de fer de largeur ordinaire depuis la ville de Port Arthur dans la Province d'Ontario allant à l'ouest jusqu'à la cite de Winnipeg dans la Province de Manitoba, traversant les détroits du Lac-des-Bois et situé au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des extensions ou embranchements à l'ouest depuis la cite de Winnipeg, à travers la Province de Manitoba, vers et à travers les territoires du Nord-Ouest, au sud de la ligne principale du dit chemin de fer Canadien du Pacifique; et de lignes courtes pour augmenter son trafic; avec pouvoir de traverser la ligne du dit chemin de fer, ou ses embranchements, ou tout autre chemin de fer à ou près de Port Arthur et à tout autre endroit près de Winnipeg ou ailleurs suivant qu'il sera nécessaire; de se raccorder avec ou d'acquérir sout autre chemin de fer allant au sud de tu entre les endroits en premier lieu mentionnés; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bonus en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou des lacs adjacents, la construction et l'equipement de lignes de télégraphe et de telephone, ou des deux en rapport avec le dit chemin de fer, l'érection de gares, et de conclure des arrangements de trafic cu autres chemins de fer ou autres compagnies, d'exploiter des mines de charbon ou autres adjoignant la dite ligne, de construire et d'exploiter des scieries ou autres fabrications du bois pour l'avancement des travaux, d'émettre des obligations, et généralement tel acte devra contenir toutes les autres clauses ordinaires et les privilèges nécessaires à une compagnie pour tel but et pour telles fins.

Daté à Winnipeg, ce 31ème jour de Décembre A.D. 1887.

H. J. EBERTS,
Pour les requerants.

9ins.5.1.89.

# REPRODUCTIONS.

## A L'HIVER.

Fondez glacis et mousses blanches,
Qui nous cachez le vert gazon;
Fondez cristaux pendus aux branches:
Du printemps voici la saison;

En filets bleus, en perles fines,
Le long des pentes, des rameaux:
Glissez, tombez dans les ravines,
Alimentez les clairs ruisseaux;

Pourquoi tarder, la fleur soupire,
La feuille en l'ecorce gemit,
Les bois ont nommé le zéphire,
Le fleuve corroucé frémit;

Le barde demande sa lyre,
L'artiste ses soyeux pinceaux;
Au port, on pare le navire,
L'esquif veut glisser sur les eaux.

Il faut partir, bise hivernale,
Retourner au val du sommeil;
Nous ne voulons plus ta rafale,
Laisse briller le gai soleil;

Laisse à l'oiselet, ses ramilles
A l'abeille, ses prés fleuris
Aux amants l'ombre des charmilles,
Gaze des baisers, des souris;

Aux côteaux, rends leurs frais ombrages
Aux doux nids, leurs gazouillements;
Aux petits lacs, leurs blonds rivages,
Aux fleuves, leurs flots écumants.

Assez nous avons eu de neige,
De grains de riz, d'épais glaciers;
Plus d'autans ou poudreux cortège,
Plus d'aigrettes aux espaliers;

Fondez glacis et mousses blanches,
Qui nous cachez le vert gazon;
Fondez cristaux pendus aux branches:
Du printemps, voici la saison!

CHS. M. DUCHARME.

## PENSEES.

—Les partis ne savent pas toujours eux-mêmes tout ce qu'ils veulent: c'est le succès qui le leur apprend.

—Telles sont les insubmersibles mirages de l'âme. Pas de détresse qui, même à l'instant le plus critique, ne voie blanchir dans ses profondeurs l'inexprimable lever de l'espérance.

—Tout gouvernement pour être bon, doit renfermer en lui les conditions de sa stabilité car autrement au lieu du bonheur il ne présenterait que la perspective d'une continuité de changements.

—Malheur aux peuples! quand leurs destinées sont mises entre les mains d'avocats sans conscience et lorsqu'ils comptent parmi leurs législateurs beaucoup de ces hommes qui ont joué avec la vérité.

—Les vertus de la femme empêchent l'homme de douter du bien; sa foi fait croire en Dieu; son espérance fait croire à l'autre vie; les inépuisables trésors de sa charité font croire au ciel et en donnent un avant-goût, et sa prière s'étend comme un ombrage protecteur sur toutes les vertus de la famille.

—Deux choses forment les peuples et constituent les nations: ce sont les mœurs et les lois. Les mœurs viennent du cœur et croissent dans la famille; les lois descendent de la tête et prennent naissance dans l'état. Aux femmes, Dieu a confié la sainte mission de former les mœurs; aux hommes, il a abandonné celle de faire des lois.

## FRANCE.

On nous avait fait espérer que sous la nouvelle présidence la persécution religieuse allait s'arrêter. Hélas! il n'en est rien. Non-seulement on n'a pas rendu leurs traitements aux curés indignement spoliés, mais on a commis d'autres excès. Le gouvernement, qui manifeste son impuissance contre la municipalité parisienne en révolte, retrouve toute sa force contre les Congrégations religieuses. Il n'ose pas installer son préfet à l'Hôtel-de-Ville, mais il ferme à Bordeaux les chapelles des Franciscains et des Dominicains. De pieuses femmes qui prient dans une église, c'est la patrie en danger!

A Rouen, c'est pis encore. Des émeutiers envahissent la cathédrale, interpellent le prédicateur, empêchent le discours et la célébration du culte. Le gouvernement annonce à grand bruit qu'il fera son devoir. Vous dites, avec les hommes de bon sens: les émeutiers vont être châtiés. Erreur! C'est toujours la vieille histoire du *loup et de l'agneau.* Ici, tous les torts seront attribués au prédicateur! Et cependant, cet apôtre de l'ouvrier fait-il de la politique en chaire? Non. Tout son but est d'apaiser les haines de l'ouvrier, de diminuer ses souffrances morales et matérielles.

Il disait: "Ce qui sépare le patron de l'ouvrier ce n'est pas un abime infranchissable, comme on le prétend, ce n'est qu'un malentendu. On ne se hait de part et d'autre que parce qu'on ne se connait pas. Les seuls rapports qu'on ait, c'est à l'atelier, ce champ de bataille des intérêts. Il faut qu'on se voit davantage; arrière toutes ces luttes; il faut associer le capital au travail; revenez aux Corporations. Déjà des résultats merveilleux sont venus couronner nos théories. Le travailleur y trouve secours en cas de maladie, prêts d'argent, indemnité de chômage, écoles professionnelles, économat, bureau de placement, des consultations gratuites d'avocat, de médecin, d'avoué, etc., toute une administration où les ouvriers et les patrons nomment eux-mêmes, dans un accord parfait, le délégués de leur choix!"

A un homme capable de réaliser cette entente, dans un pays où la guerre sociale fait entendre ses grondements sinistres, il faudrait ouvrir toutes les chaires; mais la secte maçonnique voudrait le baillonner, et nos gouvernants lui prêtent main-forte. On devrait emprisonner ses lâches insulteurs, il sont félicités. De pareils procédés déshonorent la justice d'un pays.

F. CLAUZEL, S.J.

## LES BONS CAMARADES.

Un jeune dragon, en garnison à Lyon, venait d'être blessé d'une manière si dangereuse, qu'il était désormais hors d'état de servir ou d'exercer un métier. Il n'avait pas droit non plus à une pension.

L'aumônier du camp, auquel on s'était adressé pour lui chercher une position, n'en peut trouver qu'une, celle de garde de station au chemin de fer. Mais le directeur fait observer que le dragon ne sait pas lire, et que, cette condition indispensable manquant, la demande ne peut être accueillie.

Deux larmes coulent sur les joues du candidat; elles émeuvent le directeur, qui promet une place si, d'ici à peu de mois, le brave militaire se faisant écolier, parvient à savoir lire et écrire. Tout est accepté; on se met à l'œuvre. Une personne charitable donne l'instituteur. Mais, autre difficulté, il faudra vivre, et comment gagner assez? Les anciens compagnons du dragon sont là, et ils adoptent pour le temps d'épreuve le soldat écolier, dont l'avenir est désormais assuré.—*Petites Lectures.*

## LE GRAND PARLEUR.

Ce que quelques-uns appellent babil est probablement une intempérance de langue qui ne permet pas à un homme de se taire. Vous ne contez pas la chose comme elle est, dira quelqu'un de ces grands parleurs à quiconque veut l'entretenir de quelque affaire que ce soit: j'ai tout su, et si vous vous donnez la patience de m'écouter, je vous apprendrai tout. Et si cet autre continue de parler: Vous avez déjà dit tout cela, songez, poursuit-il, à ne rien oublier. Fort bien, cela est ainsi; car vous m'avez heureusement remis dans le fait; voyez ce que c'est que de s'entendre les uns les autres. Et ensuite: Mais que veux-je dire? ah! j'oubliais une chose; oui, oui, c'est cela même, et je voulais voir si vous tomberiez juste dans tout ce que j'ai appris. C'est par de telles ou semblables interruptions qu'il ne donne pas le loisir à celui qui lui parle de respirer. Et lorsqu'il a comme assassiné de son babil chacun de ceux qui ont voulu lier avec lui quelque entretien, il va se jeter dans un cercle de personnes graves qui traitent ensemble de choses sérieuses, et les met en fuite. Un grand causeur, en un mot, s'il est sur les tribunaux, ne laisse pas la liberté de juger; il ne permet pas que l'on mange à la table; on lui fait avouer ingénument qu'il ne lui est pas possible de se taire, qu'il faut que sa langue se remue dans son palais comme le poisson dans l'eau et que, quand on l'accuserait d'être plus *babillard* qu'une hirondelle, il faut qu'il parle.—LA BRUYÈRE.

## LES PRINCIPES.

Un fait vraiment déplorable et qui ne saurait être assez conspué par tous les hommes d'honneur et de cœur, c'est l'indifférence d'un trop grand nombre de nos hommes publics à l'endroit des principes.

C'est une véritable école de démoralisation pour la génération qui grandit.

Nous connaissons, en effet, certains politiciens, certains journalistes qui peuvent vendre leur plume et leur vote à la défense des causes les plus perverses.

Il existe des hommes, véritables girouettes, qui changent de principes aussi souvent que d'habit et qui n'ont pas honte de nier aujourd'hui ce qu'ils ont affirmé hier, pourvu que cela paie.

Mais ce qui est plus regrettable encore, c'est de voir les gouvernements favoriser ces êtres sans conscience et les appeler aux plus hauts postes, aux honneurs mêmes en récompense de leurs vilénies.

En effet, ce ne sont plus aujourd'hui ceux qui ont le plus mérité de leur parti ou du pays qui sont récompensés et qui peuvent espérer d'obtenir le prix de leur travail; ce sont les traitres et les transfuges qui parviennent le plus facilement de nos jours.

Et dire que ce sont eux qui tiennent la balance du pouvoir.

Qu'un gouvernement tombe ou qu'il s'ébranle un peu, et nous sommes sûrs de voir surgir une légion de ces spéculateurs de principes prêts à vendre leur vote ou leurs plumes pour consolider un gouvernement chancelant ou compléter sa chute.

Enfin les principes d'aujourd'hui semblent devenus pour un trop grand nombre, une question de piastres ou de centins.

Ces hommes sont connus; aussi, aux heures critiques d'un gouvernement on peut désigner d'avance tels politiciens ou tels journaux qui chercheront à profiter de l'opportunité des circonstances pour mettre en vente leurs principes, leur parole et leur plume.

C'est un fait vraiment dégoûtant et bien propre à rabaisser la valeur d'un peuple et à ravaler sa gloire, son honneur et son prestige aux yeux des autres nations.

Quand on voit des hommes publics, politiciens ou journalistes, rabaisser leur honneur personnel au point d'aller mendier des faveurs au prix de leurs propres principes, on ne doit pas s'étonner de voir la corruption s'exercer également parmi le peuple témoin de ces faits.

Oui, en effet, on a bien raison de dire que le niveau politique baisse considérablement; mais on pourrait aussi ajouter avec autant de vérité que tant que les principes ne seront pas plus respectés, on ne doit pas s'attendre à le voir remonter.—*Le Quotidien.*

# Le Manitoba.

**Jeudi, 5 Avril 1888.**


### RETOUR DES MINISTRES.

Les hons MM. Greenway et Martin sont arrivés hier soir à Winnipeg, revenant d'Ottawa. Un bon nombre de citoyens se sont rendus à la gare pour les recevoir, musique en tête. La bonne nouvelle que nous apportent nos ministres justifie cette demonstration de la part du public en général.

L'hon. M. Greenway rapporte un document officiel, par lequel le gouvernement fédéral promet de ne plus désavouer notre législation au sujet de la construction de nos chemins de fer locaux. Ainsi, nous pourrons exercer toutes nos prérogatives à l'avenir avec la même liberté que celle dont jouissent les autres provinces.

Le gouvernement fédéral a fait plus que nous ne demandions, puisque le monopole dont jouissait la Compagnie du Pacifique dans les territoires situés à l'ouest du Manitoba, ainsi que dans une partie de notre province, va être supprimé, en accordant une compensation à cette compagnie. Notre demande n'allait pas si loin. Nous nous contentions de réclamer la liberté d'action dans les limites de notre province, telle que celle-ci existait avant d'avoir été agrandie, et l'on a fait plus. Encore une fois, tant mieux !

Maintenant que tout est règlé et que tout le monde est content, ou du moins paraît l'être, il faudrait écrire l'histoire de ce grand mouvement en faveur de l'autonomie des provinces. Oui, cette autonomie que l'on a tant défendue en certains quartiers, et que l'on a si complétement oubliée en discutant ces célèbres questions du désaveu et du monopole ! Et dire qu'il y a des journaux qui, quoique bien disposés d'ailleurs, n'ont pas craint de déclarer hautement qu'il valait mieux briser notre confédération plutôt que de nous accorder la liberté à laquelle nous avions un droit inattaquable. Le fait est—et nous regrettons de le dire—que très peu de nos hommes publics se sont donné la peine d'étudier à fond cette question et n'ont par conséquent pas pu la discuter avec justesse et justice. L'on a vu dans tout le mouvement, qu'une simple agitation faite dans un but quelconque, inavouable peut-être, mais sans droit, et l'on s'est grandement trompé.

Nous aurons donc un chemin de fer se raccordant avec ceux des Etats-Unis, indépendamment du chemin Canadien du Pacifique, et il ne nous reste qu'à empêcher le *Northern Pacific* de se liguer avec le Pacifique Canadien, comme il l'a toujours été avec le *St. Paul, Minneapolis & Manitoba.* C'est ce dont notre gouvernement devra s'occuper, car, à quoi nous servirait notre chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge, sans une entente formelle avec les compagnies du Minnesota et du Dakota ? Notre chemin ne serait que d'une utilité locale.

### SOCIETE DE COLONISATION DE MANITOBA.

Il y a eu lundi soir, dans la bâtisse de l'ancienne Hôtel Saint-Louis, de cette ville, une assemblée des membres de cette société, sous la présidence de M. T. A. Bernier.

Plusieurs décisions importantes ont été prises au sujet de l'immigration et de la colonisation.

Nous croyons savoir que la société se propose de demander le concours de nos amis des diverses paroisses de cette province, et nous avons lieu d'espérer que cet appel sera entendu.

### COLONIE BELGE.

C'est toujours avec plaisir que nous saluons l'arrivée en cette province de colons parlant la langue française comme nous ; mais il ne nous a jamais été donné encore de recevoir d'Europe un aussi bon nombre d'immigrants à la fois.

Depuis quelque temps l'on nous annonçait une colonie belge, destinée à Calgary ; mais nous avons été heureux d'apprendre que grâce à des efforts qui ont été faits pour induire ces braves colons à s'établir dans Manitoba, lundi, une trentaine de ceux qui étaient arrivés la veille, sont partis pour Saint-Alphonse où M. l'abbé Campeau les attendait.

Impossible de dire tout le trouble et les peines que s'est donné M. l'abbé Cloutier pour aider à ces colons, venus de si loin avec très-peu de ressources pour la plupart. Si nos nouveaux amis de Belgique n'ont pas d'argent, ils sont néanmoins intelligents et d'un courage admirable, aussi nous leur prédisons du succès, de même qu'à tous ceux de leurs compatriotes qui les suivront ; cependant, il serait infiniment préférable, pour le présent du moins, de ne pas laisser venir un trop grand nombre d'artisans : ce sont les cultivateurs et les maraîchers qui auront le plus de succès. Ceux-là ne peuvent manquer de réussir et de se créer un joli patrimoine en peu d'années.

### M. LE COMMANDANT BONAPARTE-WYSE.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. le Commandant Lucien Napoléon Bonaparte-Wyse, cousin des princes Bonaparte, nous honorera de sa visite dans le cours du mois prochain. M. le Commandant n'est pas étranger au Manitoba, puisque nous avons l'honneur de le compter au nombre de nos propriétaires en cette province.

Nous n'avons pas de renseignements précis au sujet de cette visite, mais nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'elle n'est pas étrangère à l'immigration et à la colonisation auxquelles M. le Commandant porte un interêt bien vif et purement philantropique.

### COURSE APOSTOLIQUE.

Le Rév. P. Marcoux est venu à Saint Boniface cette semaine. Il est de retour à Selkirk depuis le Jeudi-Saint d'une visite faite aux catholiques et aux sauvages échelonnés sur les bords du lac Winnipeg, entre l'embouchure de la Rivière Rouge et celle de la Rivière aux Tourtes. Le Rév. Père a beaucoup souffert en s'y rendant ; aussi, arrivé à la Rivière aux Tourtes il était très malade et menacé d'une inflammation de poumons. Heureusement, les soins empressés et intelligents de M. Angus McKay et de sa dame épargnèrent au Rév. Père les conséquences fâcheuses qu'aurait pu avoir sa maladie.

Après quelques jours de repos, le Rév. Père put continuer sa visite qui dura en tout trois semaines. Dieu bénit les travaux du missionnaire qui eut la consolation d'administrer le saint baptême à 4 adultes et 5 enfants, de bénir 4 mariages, entendre 54 confessions et donner la sainte communion à 42 personnes. Ce résultat est certainement de nature à dédommager ce bon Père des fatigues encourues, et l'on ne saurait trop admirer le zèle des missionnaires qui malgré l'intempérie des saisons et tous les désagréments et fatigues des voyages d'hiver, vont à la recherche des pauvres âmes éloignées des centres peuplés et exposées à tous les dangers de la vie des pionniers.

### Nouvelles Politiques.

—Il appert des documents officiels que depuis la confédération il a été désavoué par le gouvernement fédéral, quarante-cinq lois, sur un total de 7,404 adoptées par les législatures provinciales. Or, de ces quarante-cinq, vingt et une l'ont été sous le régime libéral que le Canada a connu de 1873 à 1878.

—Lord Stanley de Preston quittera l'Angleterre pour le Canada dans les premiers jours du mois de juin.

—M. Gauthier, ancien député de l'Assomption aux communes, qui avait perdu son siège pour corruption par agent, vient d'être réélu par une bonne majorité sur son adversaire M. Rocher, conservateur.

—Sir John A. Macdonald a déposé aux communes un bill pour amender le chap. 50 des statuts revisés concernant les territoires du Nord-Ouest.

Le premier ministre donne quelques explications au sujet des dispositions de ce projet de loi.

On substitura au Conseil du Nord-Ouest une Assemblée Législative, dont le nombre des membres ne sera pas moins de 21 et pas plus de 25. On est à préparer la liste des circonscriptions électorales, qui ne se trouve pas, par conséquent annexée au bill.

Les membres du nouveau corps ne seront plus nommés par le gouvernement comme auparavant, mais vu qu'il ne se trouve pas au Conseil d'hommes versés dans le droit et qu'il ne s'en rencontrera pas probablement au début, dans la nouvelle assemblée législative, on propose d'accorder au gouvernement le pouvoir de nommer des personnes ayant des connaissances légales pour préparer les projets de loi, lesquelles auront le droit de prendre part aux délibérations de l'Assemblée, sans avoir, toutefois, celui de donner leur vote, à peu près comme cela se pratique dans les territoires des Etats-Unis. Ces fonctionnaires, dont le nombre ne sera pas plus de trois, seront nommés pour la durée du premier parlement seulement, parce qu'il est plus que probable que des hommes de profession seront élus plus tard.

On propose aussi de fixer à trois années la durée du parlement et le cens électoral sera basé sur la valeur de la propriété en même temps que sur le revenu.

Le lieutenant-gouverneur ne siégera plus au Conseil, mais exercera des fonctions à part. Un orateur présidera aux délibérations de l'Assemblée legislative.

—Les brefs pour une élection au fédéral dans Russell, Ont., sont émanés. La nomination le 30 avril et la votation le 7 mai. Les candidats sont tout probablement le député qui a perdu son siége pour corruption par agent, M. W. C. Edwards, libéral, et M. C. H. McIntosh, conservateur.

—D'après les dépêches l'on ne peut dire encore qui remplacera M. McShane, dans le cabinet Mercier. L'organe du premier ministre dit que les protestants auront prochainement un représentant dans le ministère et qu'il sera à la tête d'un des principaux départements, et que les Irlandais catholiques aussi n'auront aucune raison de se plaindre.

—On parle de M. Coursol, M.P., comme étant le successeur probable de l'hon. M. Rolland au Sénat.

—L'hon. Dr Lavallée, ex-conseiller législatif, dit l'*Electeur* de mercredi, doit être arrêté aujourd'hui sur une accusation de vol et de détournement des deniers votés pour la colonisation.

M. Lavallée a déclaré qu'il avait échangé sa résignation contre un abandon par le gouvernement de toutes poursuites criminelles contre lui.

En présence d'une pareille déclaration, c'était le devoir du gouvernement de procéder avec plus de vigueur que jamais contre le Dr Lavallée, et c'est, croyons-nous, ce qu'il se propose de faire.

### Nouvelles Religieuses.

—A l'issue de la grand'messe, dimanche, Mgr l'archevêque a donné la bénédiction pontificale.

—M. l'abbé Alphonse LaRivière, élève de théologie au Grand Séminaire de Montréal, a dû suspendre ses études pour raisons de santé.

Nous espérons que bientôt il pourra reprendre ses cours.

—M. l'abbé Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste et M. l'abbé Bernier, curé du Lac-des-Chênes, sont à l'archevêché.

—Nous lisons dans *Le Canadien* de Saint-Paul, daté de jeudi dernier :

" Les exercices de la retraite de Pâques sont commencés depuis dimanche soir sous la direction du Rév. Père Drummond, S.J., professeur de philosophie au collège des Jesuites, de Saint Boniface, Manitoba, Canada.

" Le Rév. Père Lory, Supérieur de cette maison, qui devait prêcher cette mission, tel qu'annoncé la semaine dernière, n'a pu se rendre à ce devoir par suite de circonstances imprévues. Au Rév. Père Drummond est échu cette mission.

" La parole éloquente de l'éminent prédicateur est écoutée tous les jours, soir et matin, par une foule avide, pieuse et recueillie. Toute la paroisse accourt aux appels de son digne pasteur entendre la parole de Dieu si bien interprêtée par le Père Drummond, dans ces grands jours de salut, la semaine Sainte."

—Mgr l'Archevêque a pu assister paré à la grand'messe du jour de Pâques, bien qu'il ait été souffrant pendant toute la semaine sainte. Espérons que le retour de la belle saison lui rendra ses forces d'une manière plus constante et plus complète.

—Des sermons ont été donnés à la cathédrale par M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, jeudi soir, sur l'institution de l'Eucharistie ; par M. l'abbé Defoy, vendredi soir, sur la Passion, et par le Rév. Père French, S.J., à Pâques, sur la fête du jour.

Nos trois éloquents prédicateurs ont été fort goûtés par la multitude de fidèles qui a asssisté aux offices divins pendant les saints jours que nous venons de traverser.

### Choses et Autres.

—*L'Empire* annonce qu'il est tout probable que M. L. A. Olivier, d'Ottawa, sera nommé juge pour la division de Prescott et Russell, Ont.

—Un terrible accident est arrivé mardi de la semaine dernière dans Saint-Hyacinthe, lisons-nous dans le *Courrier* :

Une partie du nouveau pont en fer que MM. Maher et Rousseau sont à construire s'est effondré, entraînant dans sa chute plusieurs personnes et les blessant plus ou moins gravement.

Voici les noms des blessés : M. Ambroise Rousseau, de Saint-Hyacinthe, blessé gravement à la tête ; un M. McKenzie, de Québec, contusions à la tête et aux épaules, M. Adelard Chapdelaine, blessure à la tête, M. Nap. Brunelle, blessé à la main et au bras, M. Vanasse Barbeau blessé à la jambe, M. Nap. Gendreau, de Montréal, et quelques autres plus ou moins grièvement.

L'accident est arrivé vers deux heures et demie p.m., le docteur F. Despars a été appelé immédiatement sur les lieux et les blessés sont aujourd'hui sous ses soins.

Les dommages sont considérables, une partie d'environ 20 ou 25 pieds du pont en fer étant à l'eau et le retard apporté par cet accident à la confection du pont pouvant être considérable vu la débâcle qui peut survenir d'un jour à l'autre.

—Les statistiques vitales publiées par le département de l'agriculture donnent, comme suit, le nombre des décès dans les principales villes du Canada pendant le mois de février :

Montréal, 501 ; Toronto, 174 ; Québec, 114 ; Hamilton, 56 ; Halifax, 31 ; Ottawa, 66 ; Saint-Jean, N.-B., 37 ; London, 35 ; Winnipeg, 45 ; Kingston, 25 ; Hull, 30 ; Guelph, 18 ; Belleville, 9 ; Charlottetown, 13 ; Brantford, 9 ; Saint-Thomas, 13 ; Trois-Rivières, 18 ; Chatham, Ont., 10 ; Sherbrooke, 12 ; Peterborough, 4 ; Victoria, B.C., 19 ; Frédéricton, 7 ; Sorel, 24 ; Woodstock, Ont., 11 ; Saint-Hyacinthe, 15 ; Sorel, 5.

—Le détective Fahey dont le procès vient de se terminer à Montréal a été trouvé coupable et condamné à 14 ans de pénitencier.

Le procès de Naegelé et Bureau ne sera plaidé qu'en mai prochain, à un terme spécial de la cour criminelle.

—Nos échanges de Québec, disent que c'est un fait certain que le salaire des juges sera augmenté. Les juges de la cour Suprême des villes auront $2.000 de plus et ceux des campagnes $1,000.

Le juge en chef de la Cour Suprême recevra $9,000 par année, celui de la cour supérieure et les autres juges $8,000.

—Voici le nombre des forçats détenus actuellement à Saint-Vincent de Paul et le terme de leur sentence : 4 à 20 ans ; 1 à 17 ans ; 4 à 15 ans ; 10 à 14 ans ; 7 à 10 ans ; 3 à 8 ans ; 14 à 7 ans ; 4 à 6 ans ; 46 à 5 ans ; 26 à 4 ans ; 61 à 3 ans ; 85 à 2 ans et 2 à 12 ans. Deux condamnés pour la vie, et Viau à trente-cinq ans. Un grand nombre achèvent leur terme.

—Les examens de l'université Victoria à Montréal, se sont terminés vendredi. Les noms des jeunes gens qui ont obtenu leur diplôme de médecins n'ont été rendus publics que samedi. Ce sont MM. L. Dorion (Prix Bourget) M.D.C.M., G. Aubry, I. Barolais, H.Bastien, L.A. Beaudry, B. Bourgeault, I. A. Baulne, P. Belhumeur, R. Benoit, A. Biron, E. Brault, I. H. Charretier, E. Couture, M.D.C.M., H. A. Chaput, M.D.V., U. A. Dorais, Jos. Désy, R. Ducharme, T. Ennis, O. I. Gaboury, A. Gendron, M. Gravel, E. I. Kennedy, U. Lacaille, A. Langis, F. Laroche, T. H. Lécuyer, M. Lefebvre, C. A Lussier, E. E. Laurent, I A. Marcotte, A. Mignault, I. E. Morelle de la Durantaye I. N. Picotte, I. A. Paré, J. Pominville, N. Rivet, J. P. Rouillier, P. Royal, G. Tassé, F. Sirois, I. C. Pelletier.

—L'hon. sénateur Trudel a pris du mieux, dit le correspondant de la *Minerve.* Son médecin, le Dr Paquet, trouve son état suffisamment grave, néanmoins, pour le condamner à six mois de repos absolu. On dit que M. Trudel ira passer ce temps chez un beau-frère qui demeure au Manitoba.

### Nouvelles d'Europe.

—Le cabinet français formé il y a peu de temps a été défait à la chambre des députés vendredi dernier.

M. Floquet a été appelé à former un nouveau ministère.

—L'assemblée annuelle de la compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada a eu lieu à Edinbourg, vendredi, sous la présidence de sir George Warrander. Le rapport annuel est très-satisfaisant. Le total d'acres de terrains vendus en 1887 a été de 19 113½ acres contre 8,213½ acres en 1886. De ce total 6,822½ étaient en disponibilité à la fin de l'année. Les recettes de la vente des terres ont été de £22,233. Durant l'année, 2,507 parts, évaluées à £12 535, ont été acceptées en paiement de terres.

Sir Donald Smith, M. E B. Osler et W. B. Scarth, les directeurs canadiens, ont été réélus.

—La *Gazette*, de Moscou, conseille au gouvernement russe de surveiller les agissements à Téhéran de l'ambassadeur anglais de la Serbe, sir Henry Drummond Wolff. La *Gazette* impute à l'Angleterre la tentative de faire la conquête de la Perse au moyen d'opérations financières.

—Il est question de la prochaine apparition d'un grand journal international, paraissant simultanément à Londres et à Paris. Un fil spécial permettrait de publier le même texte, à la même heure, dans les deux capitales.

MM Ed. Lockroy et A Naquet seraient les principaux collaborateurs de ce journal, dont la ligne politique serait celle de MM. de Freycinet et Floquet.

—Daniel Wilson et les autres personnes concernées dans l'affaire des décorations ont été exonérées par la cour de Cassation. Le jugement de la cour condamne sévèrement les actes imputés à Wilson et aux autres complices, mais déclare que les lois existantes ne s'appliquent pas aux offenses dont les accusés portaient le poids.

### PERSONNEL.

M. Aurèle Caron, autrefois de Saint-Norbert, et beau-frère de M. Octave Poirier, de cette ville, est passé ici cette semaine en route pour Edmonton où il va se fixer avec sa famille.

—

Un des frères de nos deux concitoyens MM. Télesphore et Ernest Pelletier, est arrivé de Notre-Dame du Portage, comté de Témiscouata, pour se fixer au milieu de nous.

—

M. Edouard Béliveau part ce soir pour Vancouver, C. B., où il va demeurer.

—

M. Alfred Bleau, est parti pour Keewatin vendredi avec sa famille. En société avec M. Charles Desgagné, il a acheté tous les intérêts que M. J. B. Lauzon avait à Keewatin, dans le magasin et la boucherie qui étaient sous la direction de M. Desgagné.

### REGLEMENTS DES HOMESTEADS

Toutes les sections portant des nombres pairs, la huitième et la vingt-sixième exceptées, peuvent être prises comme homestead et préemption.

ENTRÉE.

L'entrée doit être faite au bureau local dans lequel est située la terre qui doit être prise ou si celui qui prend un homestead le préfère, il peut, sur demande au ministre de l'intérieur à Ottawa, ou au commissaire des terres de la Couronne à Winnipeg, obtenir que quelqu'un résidant près du bureau local fasse l'entrée pour lui.

OBLIGATIONS.

En vertu de la présente loi du homestead, les obligations peuvent être remplies de trois différentes manières, savoir :

1. Trois ans de résidence et de culture, et pendant cette période le colon ne doit point laisser sa terre pour plus de six mois par année s'il ne veut point perdre son entrée.

2. Résidence pendant trois ans en deça de deux milles du homestead, et après cela avant de demander la patente résider pendant trois mois dans une maison convenable érigée dessus. Dix acres doivent être cassés durant l'année qui suit l'entrée, quinze durant la seconde et quinze durant la troisième ; dix acres doivent être cultivés la seconde année, et vingt-cinq la troisième.

3. Un colon peut résider où il lui plaira durant les deux premières années, cassant cinq acres de terre la première année, en cultivant cinq et en cassant dix la seconde année et bâtissant une maison habitable. L'entrée est annullée s'il ne devient pas résidant à l'expiration des deux années à compter de la date de l'entrée. Ensuite le colon doit résider sur son homestead et le cultiver pendant au moins six mois par année pendant trois ans.

DEMANDE DE PATENTE.

La demande de patente peut être faite à l'agent local, à aucun inspecteur de homestead ou à l'officier chargé de donner des renseignement à Moosomin ou la Station de Qu'Appelle.

Six mois d'avis doit être donné par écrit au commissaire des terres de la Puissance par le colon qui a l'intention de demander une patente.

Les bureaux de renseignements sont situés à Winnipeg, Moosomin et la Station de Qu'Appelle. Les immigrants nouvellement arrivés, recevront à aucun de ces bureaux les informations qu'ils ont besoin pour savoir quelles sont les terres ouvertes pour entrée, et des officiers en charge, gratis, conseil et secours pour qu'ils choissisent des terres à leur goût.

Un second homestead peut être pris par toute personne qui a reçu une patente de homestead ou un certificat de recommandation contresigné par le commissaire des terres de la Puissance sur demande de patente faite par lui avant le 2 juin 1887.

Toutes communications se rapportant aux terres qui sont sous le contrôle du gouvernement de la Puissance, situées entre la frontière est de Manitoba et la côte du Pacifique, doivent être adressées à

H. H. SMITH,
Commissaire des terres de la Puissance, Winnipeg, Man.

### Exercice de Prononciation.

Didon dîna, dit-on, du dos d'un dodu dindon.

Combien, ce saucisson-ci ? C'est un sou ce saucisson-ci.—Et ces cent saucissons-ci ? C'est cent sous, ces cent saucissons-ci ; et six cent six sous, ces six cent six saucissons-ci.

Si ces soixante-six sangsues sont sur ses sourcils sans sucer son sang, c'est que ces soixante-six sangsues sont sans succès.

Par ma foi, le chat a mangé le foie ; s'il le mange encore une fois, il aura le fouet.

Enfin, essayez, gens qui avez besoin de délier votre langue, de dire six fois de suite, sans vous arrêter : Fruit cuit, fruit cru.

### NAISSANCES.

En cette ville, le 29 mars dernier, Madame Pierre Gosselin, une fille.

A Winnipeg, le 24 mars dernier, Madame Célestin Simon, un fils.

### DECES.

A Sainte-Agathe, le 24 mars ult., Joseph Wencell, à l'âge de 30 ans.



### Noces d'Argent de l'Union St. Joseph d'Ottawa.

L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Canada, se prépare à célébrer avec tout l'éclat possible le 25e anniversaire de sa fondation. Elle désire voir assister à cette grande demonstration qui aura lieu les 23 et 24 mai prochain à l'occasion de ses noces d'argent, toutes les sociétés sœurs portant le même nom, tant des Etats-Unis que du Canada et elle les invite par la présente à y prendre part en aussi grand nombre que possible.

Comme il est impossible pour la société de se procurer toutes les adresses des sociétés sœurs, on voudra bien envoyer immédiatement au soussigné une réponse à cette invitation ainsi que son adresse afin de faciliter l'envoi des documents que l'on se propose d'expedier, tels que programme de la fête, informations quant au prix du transport, de l'accommodation, etc.

FRS. LOYER,
Secrétaire, Union Saint-Joseph,
286 rue Saint-Joseph,
Ottawa, Canada.



### COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Marché de la maison.

| | $ cts. | $ cts. |
|---|---|---|
| Bœuf, rôti, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Bifteck, " | 0 10 | à 0 12 |
| Bœuf salé, " | 0 06 | à 0 08 |
| Bœuf, bouilli, " | 0 08 | à 0 10 |
| Bœuf, par quartier | 6 00 | à 7 50 |
| Bœuf, vivant, par 100 lbs | 3 00 | à 3 50 |
| Veau, rôti, par lb | 0 10 | à 0 15 |
| Veau, côtelettes, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Porc frais, " | 0 10 | à 0 12 |
| Porc, par 100 lbs | 7 00 | à 8 00 |
| Mouton, rôti, par lbs | 0 15 | à 0 20 |
| Gigot de mouton, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Côtelettes de mouton, par lb | 0 18 | à 0 20 |
| Agneau du printemps, p. qr | 1 00 | à 2 00 |
| Jambon, par lb | 0 13 | à 0 15 |
| Lard " | 0 10 | à 0 12 |
| Saindoux " | 0 10 | à 0 13 |
| Saucisse " | 0 10 | à 0 12 |
| Saucisson de Bologne, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Foie, par lb | 0 04 | à 0 05 |
| Rognon, par lb | 0 15 | à 0 10 |
| Tête en fromage, par lb | 0 10 | à 0 10 |
| Cœur " | 0 10 | à 0 10 |
| Langue " | 0 10 | à 0 15 |
| Poulets vivants (par coup) lb. | 0 00 | à 0 00 |
| Poules " " | 0 00 | à 1 00 |
| Œufs, par douz | 0 25 | à 0 30 |
| Beurre, par lb | 0 20 | à 0 25 |

BOIS ET CHARBON.

| | | |
|---|---|---|
| Tremble | 3 50 | à 4 00 |
| Frêne, chêne et épinette rouge | 5 00 | à 5 50 |
| Perches de tremble | 3 50 | à 3 75 |
| Charbon dur | 10 00 | à 10 50 |
| Charbon mou | 6 50 | à 8 00 |

FOIN.

| | | |
|---|---|---|
| Foin de prairie | 7 00 | à 9 00 |
| Foin pressé, par tonne | 6 50 | à 7 50 |

LÉGUMES.

| | | |
|---|---|---|
| Patates, par minot | 0 45 | à 0 50 |
| Tomates, par lb | 0 00 | à 0 00 |
| Choux, par 100 | 5 00 | à 5 00 |
| Oignons, par minot | 2 00 | à 2 50 |

PEAUX.

| | | |
|---|---|---|
| Peaux vertes | 5 00 | à 7 00 |
| Peaux sèches | 7 00 | à 9 00 |

POISSON.

| | | |
|---|---|---|
| Poisson blanc, par lb | 0 08 | à 0 10 |
| Brochet " | 0 03 | à 0 05 |
| Morue " | 0 00 | à 0 08 |

GRAINS.

| | | |
|---|---|---|
| Blé dur No. 1, par minot | 0 60 | à 0 65 |
| Avoine, par minot | 0 25 | à 0 30 |
| Orge " | 0 35 | à 0 40 |

FARINE.

| | |
|---|---|
| Farine par 100 lbs XXX | 1 50 |
| " " XXXX | 1 85 |
| " " Strong Baker | 2 35 |
| " " Roller Process | 2 75 |

DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| Poulet " | 0 15 | à 0 15 |
| Dindon " | 0 20 | à 0 25 |

BOIS DE CONSTRUCTION.

| | |
|---|---|
| 1ère planches communes, blanchies | 20 00 |
| 2ème " " | 18 00 |
| 1ère " brutes | 15 00 |
| 2ème " " | 12 00 |
| Doublage brut | 18 00 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous | 22 00 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous | 20 00 |
| Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Clôture | 20 00 |
| Tringles 2 et 3 pouces | 25 00 |
| Planches, de toute largeur, qualité A. | 45 00 |
| " " " B. | 40 00 |
| " " " C. | 35 00 |
| " " " D. | 30 00 |
| 1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces | 50 00 |
| 2ème " " " | 40 00 |
| Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds | 35 00 |
| Pin 2ème " " | 33 00 |
| Pin 3ème " " | 32 00 |

### MARCHE DU CULTIVATEUR.

| | | |
|---|---|---|
| Beurre, frais, la lb | 0 20 | à 0 25 |
| Beurre, salé, la lb | 0 15 | à 0 18 |
| Œufs frais, la doz | 0 20 | à 0 25 |
| Œufs en boîtes, la doz | 0 00 | à 0 20 |
| Patates, le minot | 0 35 | à 0 40 |
| Navets, le minot | 0 00 | à 0 50 |
| Carrottes, le minot | 0 50 | à 0 60 |
| Panais, le minot | 0 75 | à 1 00 |
| Betterave, le minot | 0 50 | à 0 75 |
| Oignons, le minot | 1 50 | à 2 00 |
| Choux, par 100 | 3 00 | à 5 00 |
| Oie, par lb | 0 00 | à 0 12 |
| Canards, par lb | 0 00 | à 0 11 |
| Dindes, par lb | 0 00 | à 0 15 |
| Poulets, par lb | 0 08 | à 0 10 |
| Bois, épinette, la corde | 5 00 | à 5 50 |
| " tremble | 3 50 | à 4 00 |
| " perches de tremble | 3 50 | à 4 00 |
| Foin, la tonne | 7 00 | à 9 00 |
| Paille, la tonne | 2 00 | à 3 00 |
| Bœuf, par lb, par quartier | 0 04 | à 0 05 |
| Bœuf vif, par lb | 0 00 | à 0 02¼ |
| Porc, abattu, par lb | 0 00 | à 0 07 |
| Cochons, vif, par lb | 0 00 | à 0 05 |
| Mouton, vif, par lb | 0 00 | à 0 10 |
| Veau, abattu, par lb | 0 06 | à 0 07 |
| Veau, vif, par lb | 0 00 | à 0 05 |
| Blé, le minot | 0 53 | à 0 59 |
| Avoine, le minot | 0 23 | à 0 25 |
| Orge, le minot | 0 33 | à 0 34 |

# LA MAISON DU BON MARCHE.

—(8:8)—

LES VENTES A SACRIFICES SE CONTINUENT TOUJOURS

## POUR FAIRE PLACE AUX IMPORTATIONS DU PRINTEMPS!

—(8:8)—

Nous invitons specialement nos amis de la campagne a nous venir faire une visite.

—(8:8)—

## NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE.

Cachemires, Etoffes a Robes, Broderies, Chemises, Corsets, Vetements de dessous, Rubans, Dentelles, Toiles a Table, Flanelles, Couvertes, Couvre-pieds, Etc., Etc.

432, Rue Principale, Winnipeg. **P. A. D'AUTEUIL.** 432, Rue Principale, Winnipeg.

3m 9.2.88.

## Chronique Locale.

—Voyez l'annonce de MM. Langevin & Gareau sur la première page.

—Il a plu pendant toute la journée d'hier, et la neige commence à disparaître.

—Nouvellement arrivé chez F. E. Verge 5 caisses de hardes faites, 90 douzaines de chapeaux.

—MM. Richard & Lecomte ont ouvert un bureau d'agence d'immeubles à Winnipeg. Voir l'annonce.

—M. J. B. Lauzon, de cette ville, a acheté la terre de M. J. B. Gauthier à Lorette pour la somme de $14,000.00.

—Les examens de l'Université de Manitoba commenceront le 14 mai prochain à 9 heures. Aux intéressés de voir l'avis de M. le régistraire.

—La magnifique bâtisse connue sous le nom d'hôtel McKenzie vient d'être remise à neuf et devient un des plus beaux hôtels de Winnipeg sous le nom de Hôtel Clarendon.

—L'on peut voir sur la 4ème page que la municipalité de Saint-Norbert fera vendre certains terrains situés dans ses limites pour arrérages de taxes

—A l'occasion de la fête de Pâques, nos bouchers ont rivalisé pour garnir leurs étaux. Nous avons vu celui de M. J. B. Lauzon et nous n'hésitons pas à dire qu'il ne le cédait en rien aux plus beaux de Winnipeg.

—Chez F. E. Verge l'on achète un habillement en serge fait sur commande pour $24.00.

—Le *Free Press* dit que le gouvernement a signé un contrat pour le parachèvement des ponts sur le chemin de la Vallée de la Rivière Rouge, et il ajoute que dans trois mois au plus des convois se rendront à la frontière par cette ligne.

—Nous tenons à rappeler à nos lecteurs que les élèves du Collège de Saint-Boniface donneront mercredi, le 11 avril, une soirée dramatique et musicale. L'on jouera une comédie de Molière, le *Bourgeois Gentilhomme*. La partie musicale promet aussi d'être très-intéressante. Sans doute qu'il y aura nombreuse assistance. Billets de 50 et de 25 centins.

—Nouvellement arrivé chez F. E. Verge 25 caisses de chaussures, 50 côtés de cuir rouge, 100 peaux de mouton.

—Depuis le commencement de janvier dernier, il est passé à Winnipeg 240 chars chargés d'animaux, d'instruments aratoires, etc., pour les colons qui nous sont arrivés depuis ce temps. Durant le mois de mars, 473 chevaux, 217 têtes de bétail, 25 moutons et 20 cochons ont été amenés par les colons.

—La dernière *Gazette Officielle* contient les nominations suivantes :

12 novembre 1887 — Pour être juges de paix dans et pour la province de Manitoba : M. Aristide Rocan, de LaBroquerie.

23 décembre 1887—M. Louis Genest Labarre, de Saint-Pierre.

14 janvier 1888—Philippe J. Beauchamp, du Lac Dauphin.

—Chez F. E. Verge l'on achète un habillement en tweed fait sur commande pour $19.50.

—Le gouvernement fédéral a 146 employes à Winnipeg ou les environs. Voici où travaillent ces employés :

| | |
|---|---|
| Pénitencier | 25 |
| Milice et défense | 3 |
| Bureau des terres | 10 |
| Affaires Sauvages | 4 |
| Département des finances | 4 |
| Revenu de l'Intérieur | 10 |
| Douane | 16 |
| Bureau de Poste | 71 |
| Agriculture | 2 |
| Pêcheries | 1 |
| Total | 146 |

## Chronique de la Province.

*Sainte-Anne-des-Chênes.*

2 avril.—Le chœur de notre paroisse, à la messe et aux vêpres de Pâques, a exécuté de jolis morceaux de musique.

—M. Bodard, secrétaire de la société d'Immigration Française, d'après une lettre reçue, se propose de diriger quelques colons belges, dans le township Chambord, le long de la route Dawson.

—M. L. G. Gagnon doit fermer son moulin à farine, dans quelques jours, et le remplacer par un moulin à rouleaux.

## Echos du Nord-Ouest.

*Edmonton.*

24 mars. —La mission de Saint-Albert a tiré 5,000 billots de sa limite cet hiver. Ces billots sont près du moulin de la rivière Esturgeon et l'on en commencera le sciage au printemps.

—Pour la somme de $150 M. Joseph Lamoureux a obtenu à l'enchère la licence du bateau traversier à Fort Saskatchewan pour deux ans. Cette somme de $150 est payable mensuellement au revenu général des Territoires.

—Les retours du bureau des bois de la Couronne à Edmonton pour l'année finissant le 31 octobre 1887, montre que Fraser & Cie, d'Edmonton, ont coupé 682,464 pieds de bois de construction, et 181,333 bardeaux ; Lamoureux & Frères, de Stoney Plain, 403,184 de bois de construction et 306,250 bardeaux ; John Kelly, White Mud, 161,150 de bois de construction et 246,750 bardeaux ; Mission de Saint-Albert, rivière Esturgeon, 99,557 de bois de construction et 98,000 bardeaux, et la Cie de la Baie d'Hudson, rivière Athabasca, 24,960 de bois de construction et 41,500 bardeaux. Total 1,400,379 pieds de bois de construction et 873,833 bardeaux.

### La Capitaine Rouge.

*La Bibliothèque Française* vient de faire paraître un roman magnifique, des plus émouvant et des mieux écrit, intitulé : " *La Capitaine Rouge*," par Léopold Stapleaux. Ce roman est appelé à un grand succès et nous en recommandons la lecture aux amateurs.—Prix du volume 10 cts. —Abonnement à la Bibliothèque Française : un an, $2.00 : six mois, $1.00.

" La Capitaine Rouge " sera adressé *franco* à toute personne qui remettra 10 cents en argent ou en timbres poste à " *La Société des Publications Françaises*," 32 rue Saint-Gabriel, à Montréal.

## AVIS

Prenez avis que demande sera faite à la Législature de Manitoba lors de la reprise de la présente session, d'un acte autorisant Robert Fairbairn McTavish, de la ville de Morris, à pratiquer la médecine, la chirurgie et l'obstétrie, dans la Province.

Daté le 10 fevrier 1888.

EWART, FISHER & WILSON,
Solliciteurs du requérant.

4ins 16 2.88

### Soumissions pour permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans le District d'Alberta.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au député ministre de l'Intérieur et marquées "SOUMISSION POUR PERMIS DE COUPER DU BOIS," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, LUNDI, le 9 AVRIL prochain pour permis de couper du bois sur la moitié sud et le quart nord-ouest de la section 32, township 26, rang 5 ; la moitie nord et le quart sud est de la section 6, toute la section 16, et toute la section 18, township 27, rang 5 ; le quart sud-ouest de la section 36, township 26 rang 6 ; la moitié nord de la section 2, la moitié sud de la section 10, toute la section 12, et toute la section 16, township 27, rang 6 ; le tout à l'ouest du 5ème meridien dans le district d'Alberta.

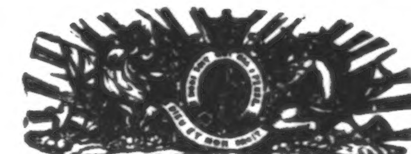
Les conditions auxquelles un permis sera accordé, peuvent être obtenues à ce departement ou au bureau des bois de la Couronne à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté payable à l'ordre du député-ministre de l'Intérieur au montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer en sus de charges prescrites par les règlements de ce departement.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 13 mars 1888.

1ins. 29.3 88.



## AVIS.

### Aux Meuniers et autres dans les Territoires du Nord-Ouest et dans Manitoba.

DES SOUMISSIONS, accompagnées par des échantillons de cent livres, et portant la suscription " Soumission pour Farine," seront reçues aux agences indiennes ci-dessus mentionnées, dans les Territoires du Nord-Ouest, jusqu'à vendredi midi, le 16 avril 1887.

| AGENT. | AGENCE. |
|---|---|
| H. Martineau | The Narrows, Lac Manitoba. |
| J. A. Markle | Birtle. |
| J. J. Campbell | Montagne de l'Orignal. |
| A. McDonald | Lacs Croches. |
| W. S. Grant | Réserve Assiniboine. |
| H. L. Reynolds | Montagne la Lime. |
| J. B. Lash | Réserve Muscowpetung. |
| H. Keith | Montagne de Tondre. |
| J. Finlayson | Réserve Mistowasis. |
| R. C. McKenzie | Lac des Canards. |
| P. J. Williams | Battleford. |
| G. G. Mann | Lac L'Oignon. |
| J. A. Mitchell | Victoria. |
| W.C.de Balinhard | Edmonton. |
| S. B. Lucas | Montagne la Paix. |
| W. Pocklington | Réserve des Gens du Sang. |
| M. Begg | Traverse des Pieds Noirs. |
| F. C. Cornish | Réserve des Sarcis. |

Des formes de soumission, donnant tous les détails quant à la qualité, la quantité et les endroits de livraison de la fleur demandée, peuvent être obtenues en s'adressant au département des affaires des sauvages, Ottawa ; au commissaire des sauvages pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, Régina ; à E. McColl, Winnipeg, ou à aucun des agents sus-nommés, et aucune soumission no sera considérée si elle n'est point faite sur une des formes fournies.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, approuvé par l'agent des sauvages du district, pour au moins cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de faire un contrat basé sur sa soumission quand il sera requis de ce faire, ou s'il manque de remplir son contrat à la satisfaction du departement. Si le soumissionnaire le prefère, il pourra laisser à l'agent, au lieu d'un chèque accepte, un montant égal en billets d'une des banques incorporees du Canada.

Les soumissions seront considérées pour une partie ou pour toute la quantité de la farine demandée à aucun endroit donné.

Pour details et conditions voir les formules de soumission.

La plus basse ou aucune des soumissions, ne sera pas nécessairement acceptee.

L. VANKOUGHNET,
Député du Surintendant Général des Affaires Indiennes.

Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, 10 fevrier 1887.

jno. 23.2.88.

## RESTAURANT ST. BONIFACE.

M. A. Pétrin a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Restaurant dans l'ancien magasin de M. Beaupré,

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

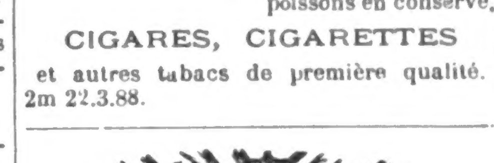
*Cet établissement sera ouvert à toute heure.*

Grande variété de pâtisseries,
Huîtres,
Fruits,
Viandes et
poissons en conserve.

CIGARES, CIGARETTES

et autres tabacs de première qualité.

2m 22.3.88.



## DES SOUMISSIONS

cachetés, marquées " Habillement pour la Police à Cheval," et adressées à l'hon. Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de lundi le 16 avril 1888.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités requis, en s'adressant au soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées.

On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir ete d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. C. N. O.

Ottawa, 12 mars 1888.

2ns. 22.3 88.

ASK YOUR DEALER FOR
STEELE BROS & CO'S
**SEEDS,**
FOR SALE BY
ALL LEADING MERCHANTS.
ILLUSTRATED CATALOGUE MAILED FREE
ADDRESS
STEELE BROS & CO.
TORONTO, ONT.



**SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER**
— DANS —
**ONTARIO, QUEBEC,**
— LES —
**ETATS-UNIS ou l'EUROPE.**

Ne manquez pas de venir au Bureau du
CHEMIN DE FER
**ST. PAUL, MINNEAPOLIS ET MANITOBA**
**376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.**

Afin d'acheter vos billets pour destination directe **VIA ST. VINCENT**, de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

**Les plus bas prix ! La vitesse la plus grande ! Le plus de confort ! Le choix le plus varie de routes !**

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul, Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

**H. G. McMICKEN,**
*Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man. 376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.*

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

☞ Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

| ARRIVÉE. | | | | DÉPART. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | P. M. 5.10 | Winnipeg | A. M. 9.05 | | |
| | | A. M. 7.00 | St. Paul | A. M. 7.30 | P. M. 3.00 | P. M. 7.30 |
| P. M. 10.30 | A. M. 7.00 | A. M. 9.30 | Chicago | A. M. 9.00 | P. M. 3.10 | P. M. 8.15 |
| P. M. 6.45 | P. M. 10.15 | A. M. 6.00 | Détroit | P. M. 7.15 | P. M. 10.55 | A. M. 6.10 |
| | A. M. 9.10 | P. M. 9.05 | Toronto | Mardi, Jeudi et Samedi. | | |
| | A. M. 7.00 | P. M. 7 50 | New-York | | | |

| PRIX. | 1ère Classe. | 2nd Classe. |
|---|---|---|
| De Winnipeg à St. Paul | $18 05 | |
| De Winnipeg à Chicago | 29 55 | $27 05 |
| De Winnipeg à Détroit | 37 55 | 33 05 |
| De Winnipeg à Toronto | 43 55 | 35 75 |
| De Winnipeg à New-York | 48 55 | 41 75 |
| A Liverpool ou Glasgow | 83 50 | 61 75 |

**DR J. H. O. LAMBERT,**

MÉDECIN–CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;

Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc.

1an 14 1 86

# ENCORE MEILLEUR MARCHÉ.

## FIN DE LA SAISON. VENTE SANS RESERVE.

Pour faire place aux Nouvelles Importations du Printemps, je vendrai, à Grands Sacrifices, toutes les Marchandises suivantes :

COUVERTURES DE LAINE, FLANELLES, TWEEDS, ETOFFE A ROBE, ETOFFE A MANTEAUX,
TRICOTS DE TOUTES ESPECES, ETC., ETC., ETC.

AU PRIX COUTANT.

**HARDES-FAITES. - PARDESSUS DE TOUTES SORTES. - HABILLEMENTS POUR ENFANTS.**

## FOURRURES, FOURRURES:

CAPOTS CHAT SAUVAGE, ASTRACAN, OURS DE SIBERIE, MOUTONS.

**MANTEAUX ASTRACAN.**

CASQUES, - COLLERETTES, - MANCHONS, - ETC. - ETC., - ETC.

AU PRIX COUTANT.

☞ UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

**F. E. VERGE.**
Avenue Provencher, St. Boniface.

2m.2,2.88

## AGRICULTURE.

EXAMEN DU CHEVAL EN VENTE.

Dans un excellent traité destiné aux acheteurs de chevaux, nous trouvons des conseils pratiques que nous croyons nécessaires de mettre sous les yeux de nos lecteurs, qui nous sauront gré de les en faire profiter.

Sous le titre : Examen du cheval en vente, nous lisons ce qui suit :

Lorsque nous voulons acheter un cheval, il faut d'abord, s'il est possible, le voir à l'écurie, lorsqu'il est tranquille, dans la position, qui lui est habituelle.

Après un coup d'œil d'ensemble, on cherche à juger de sa taille, en tenant compte de la déclivité du sol toujours exagérée, surtout de la part du vendeur, qui tient à faire valoir l'animal en lui prêtant une beauté d'avant-main qu'il n'a pas en réalité.

On voit ensuite les membres. Si, au lieu de s'appuyer également sur quatre membres, le cheval en fléchit un, on l'examinera plus particulièrement pendant la marche pour s'assurer que cette manière n'est pas due à la faiblesse.

S'il ne faut pas trop tenir compte de l'air éveillé que peut avoir le cheval par suite des touchants avertissements qu'il a pu recevoir en revanche il faut douter de son énergie lorsqu'il a la tête sur la mangeoire ou soutenue par la longe.

On passe ensuite à la poitrine, au flanc et aux yeux, en se rendant bien compte de la largeur de la pupille, qui doit être plus dilatée à l'écurie que dehors.

Après cet examen, on fait sortir le cheval en observant la façon dont il se tourne, et si l'un de ses membres fléchit en posant à terre, c'est un indice de manque de force

Au moment où le cheval arrive à la porte, on lui regarde de nouveau les yeux, dont la pupille doit se resserrer sous l'influence de la lumière plus vive, son diamètre constant prouvant une très grande faiblesse de vue. Lorsqu'il y a doute sur la bonté de l'œil, malgré son intégrité apparente on fait avec la main le simulacre de frapper le cheval sur le chanfrein, ou bien on ouvre brusquement devant l'œil la main fermée ayant soin de ne point toucher les cils. Si le cheval ne cherche pas à détourner la tête pour éviter le coup, on peut être certain qu'il ne voit pas.

Dans les contrées où la fluxion périodique est assez fréquente, certains chevaux ont parfois sur la cornée une tache blanche brillante, connue sous le nom de *diamaut*, qui annonce le retour prochain d'un accès; des yeux inégaux, larmoyants sont le caractère de cette affection.

Les salières profondes et les tempes grisonnantes sont des signes de vieillesse.

Des blessures aux tempes indiquent parfois que le cheval a eu des accès de vertige.

On met ce moment à profit pour voir rapidement.

Les naseaux, dont les plissements sont l'indice d'un flanc altéré.

Le bout du nez dont l'excoriation peut être le résultat d'une chute, ce qui est une probabilité de faiblesse des membres antérieurs. Les cicatrices circulaires de cette région proviennent de l'usage du tord-nez ou de tenailles, moyens correctifs employés à l'égard des animaux méchants, difficiles à ferrer ou ayant subi des opérations douloureuses.

L'auge, dont la largeur, l'évidement et la sécheresse sont autant de beautés ;

On s'assure de l'absence de glandes adhérentes, signe presque certain de morve.

La barbe et les barres, dont les cicatrices annoncent une bouche dure difficile à conduire.

Enfin, on consulte les dents pour connaître l'âge et voir si elles n'en sont pas usées ou ébréchées par le tic d'appui.

Lorsqu'un cheval est complètement rasé et qu'il est contre marqué ou bégu, il faut s'attacher surtout à la direction et à la forme des dents, qui sont d'autant plus arrondies, ou enfin aplaties par côté, que le cheval est plus vieux.

A PROPOS DE BEURRE.

Un point important pour la confection du bon beurre est qu'il faut l'éloigner de toutes mauvaises odeurs; car il a la propriété d'absorber ces odeurs et partant de prendre un mauvais goût. Je traduis du *Farmers Advocate* un fait intéressant à ce propos :

"Deux cultivateurs d'Ontario fabriquaient et exportaient le beurre en grand ; tous deux connaissaient parfaitement la manière de faire du beurre de premier choix. L'un était grand fumeur, l'autre ne faisait aucun usage du tabac. Ils vendaient ment préférable leur beurre à l'étranger par l'entremise du même agent.

"Après chaque consignation celui qui ne fumait pas recevait toujours un prix plus élevé de son beurre. Etonnés de ce résultat qu'ils ne pouvaient s'expliquer, ils s'avisèrent de changer les étiquettes au premier envoi qu'ile firent. Au bout de quelque temps, ils reçurent une lettre de leur agent qui constatait que le beurre de celui qui avait toujours fait du beurre de première qualité, avait un goût désagréable, tandis qu'au contraire, le beurre de celui qui faisait un beurre de qualité inférieure, était, cette fois-ci, de première qualité et qu'il avait été vendu 2½ centins plus cher que l'autre.

"Nos deux cultivateurs comprirent alors que c'était l'odeur du tabac qui dépréciait la valeur du beurre, et celui qui faisait usage du tabac prit les précautions nécessaires pour ne plus gâter son beurre."



## AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Manitoba, à sa présente session, d'un acte pour incorporer "La compagnie de pouvoir d'eau et de navigation de Winnipeg," avec pouvoir d'utiliser le pouvoir d'eau de l'Assiniboine, de creuser, faire et exploiter des canaux ou cours d'eau là ou cela sera nécessaire pour faire raccorder l'Assiniboine avec le Lac Manitoba et la Rivière Saskatchewan, et d'exploiter une ligne de bateaux sur les dites eaux et leurs affluents avec pouvoirs d'exproprier et vendre des terrains et d'ériger des lignes de télégraphe et de téléphone en rapport avec les dits travaux.

Daté le 21 mars A.D. 1888.

CHESTER GLASS,
Solliciteur des requérants.
4ins. 29.3.88.

## SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées "Provisions et luminaire pour la Police à Cheval," et adressées à l'Hon. Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de mardi le 15 mai 1888.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités approximatives requis, en s'adressant à aucun des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest, ou au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées.

On ne s'engage d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* de la valeur totale des articles offerts, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED WHITE,
Contrôleur,
P.C. N.O.

Ottawa, 20 mars 1888.
2ins.29.3.88.



## AVIS.

### Vente de Terrains pour Taxes dans la Municipalite de Saint-Norbert.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité de Saint-Norbert, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité de Saint-Norbert, à moi adressé et daté du 3ème jour d'Avril A.D. 1888, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnés et décrits les arrérages de taxes dus respectivement sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, je mettrai les dits terrains en vente, à l'enchère, mardi le 8ème jour de Mai prochain à onze heures de l'avant-midi de ce jour, au bureau de Geo. E. Fortin, avocat, numéro 366, rue Principale, dans la cité de Winnipeg, Man., pour les dits arrérages de taxes et frais.

| Parish. | Part of Lot. | No. of Lot. | Acres. | Arrears of Taxes. | Cost of Advert'g | Total. | Patented or Unpatented. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St. Norbert | Whole ... | 220 | 92 | 26 05 | 1 40 | 27 45 | Patented |
| St. Vital.... | do .. | 38 | 59 40/100 | 13 22 | 1 40 | 14 62 | do |
| St. Norbert. | do .. | 246 | 116 | 33 66 | 1 40 | 35 06 | do |
| do | do .. | 247 | 114 50/100 | 33 22 | 1 40 | 34 62 | do |
| Ste. Agathe | W pt of N 5 chs.... | 612 | 30 | 11 29 | 1 40 | 12 69 | do |
| St. Norbert. | Whole ... | 228 | 161 | 52 06 | 1 40 | 53 46 | do |
| do | do .. | 229 | 156 | 49 79 | 1 40 | 51 19 | do |
| Ste. Agathe | N½........ | 580 | 174 25/100 | 46 44 | 1 40 | 47 84 | do |
| St. Norbert. | Whole .. | 154 in. 2 m | 112 80/100 | 38 80 | 1 40 | 40 20 | do |
| do | do .. | 217 | 97 50/100 | 19 48 | 1 40 | 20 88 | do |
| St. Vital.... | do .. | 53 | 82 | 20 65 | 1 40 | 22 05 | do |
| Ste. Agathe | do .. | 552 | 235 38/100 | 49 11 | 1 40 | 50 51 | do |
| St. Norbert. | do .. | 176 in. 2 m. | 118 | 24 11 | 1 40 | 2[illegible] 51 | do |
| do | do .. | 176 out.2m | 99 59/100 | 17 72 | 1 40 | 1[illegible] 12 | do |
| do | E part ... | 142 do | 106 | 17 50 | 1 40 | 18 90 | do |
| do | S part.... | 153 do | 112 79/100 | 29 53 | 1 40 | 30 93 | do |
| do | Whole ... | 154 do | 91 15/100 | 24 25 | 1 40 | 25 65 | do |
| do | do .. | 186 in. 2 m. | 104 34/100 | 41 59 | 1 40 | 4[illegible] 99 | do |
| do | N part W Main Rd | 149 do | 44 | 15 00 | 1 40 | 16 40 | do |
| do | Whole ... | 186 out.2m | 21 | 6 62 | 1 40 | 8 02 | do |
| Ste. Agathe | do .. | 554 | 171 19/100 | 45 31 | 1 40 | 46 71 | do |
| St. Vital.... | W pt exc. 2 ac. near R. River. | 49 | 72 50/100 | 16 62 | 1 40 | 18 02 | do |
| do ... | W pt of E 30 ac.. | 49 | 15 | 8 38 | 1 40 | 9 78 | do |
| St. Norbert. | Whole ... | 241 | 180 | 57 32 | 1 40 | 58 72 | do |
| do | do .. | 141 out.2m | 23 | 8 37 | 1 40 | 9 77 | do |

| Description. | Section. | Township. | Range. | Acres. | Arrears of Taxes. | Costs of Advert'g &c. | Total. | Patented or Unpatented |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| NE¼ & N½ NW¼..... | 23 | 7 | 3 E | 240 | 54 09 | 1 40 | 55 49 | Patented |
| SW¼ & S½ SE¼ ...... | 10 | 7 | 3 E | 240 | 38 58 | 1 40 | 39 98 | do |
| NE¼ & E½ NW¼..... | 35 | 7 | 3 E | 240 | 38 58 | 1 40 | 39 98 | do |
| N½ SE¼ & NE¼...... | 36 | 8 | 3 E | 240 | 25 46 | 1 40 | 26 86 | do |

Daté à Saint-Norbert, ce 4 avril A.D. 1888.

G. T. LANDRY,
Secrétaire-Trésorier.
3 ins.

## AVIS

Avis est donné par les présentes qu'une application sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba à sa présente session, pour obtenir un acte incorporant "*The Turtle Mountain and Manitoba Railway Company*," avec pouvoir de construire et d'opérer une ligne de chemin de fer à partir d'un point dans la quarante-neuvième parallèle de latitude en dedans des rangs vingt-quatre et vingt-cinq, à l'ouest du premier méridien principal, dans la Province de Manitoba de là dans une direction nord-ouest en traversant la rivière Souris près de Melita, dans le comté de Souris, frontière ouest de la dite province, avec pouvoir de construire et exploiter une ligne d'embranchement d'un point de la ligne plus haut décrite, jusqu'à ou près de la ville de Virden, avec pouvoir de construire et d'opérer une ligne ou des lignes de télégraphe ou de téléphone et d'émaner des actions et des obligations et pour d'autres fins.

HOUGH & CAMPBELL.
Solliciteurs des requérants.
4ins 29.3.88

## CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Otttawa, jusqu'à MIDI. VENDREDI, le 11 MAI prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du premier juillet prochain :

Balmoral et Pleasant Home, 1 fois par semaine, distance calculée 18 milles.

Balmoral et Stonewall, 2 fois par semaine, distance calculée 8 milles.

Beulah et Elkhorn, 2 fois par semaine, distance calculée 25 milles.

Binscarth Earm et Snake Creek, 1 fois par semaine, distance calculée 12½ milles.

Birtle et Moosomin, 2 fois par semaine, distance calculée 37 milles.

Birtle et Warleigh, 1 fois par semaine, distance calculée 8 milles.

Brookdale et Carberry, 1 fois par semaine, distance calculée 20 milles.

Carberry et Wellwood, 2 fois par semaine, distance calculée 14½ milles.

Carlingville et Oak River, 2 fois par semaine, distance calculée 17 milles.

Carlyle et Clare, 1 fois par semaine, distance calculée 13 milles.

Clandeboye et Selkirk, 2 fois par semaine, distance calculée 8 milles.

Emerson et Stuartburn, 1 fois par semaine, distance calculée 29 milles.

Hayward et Qu'Appelle, 1 fois par semaine, distance calculée 12 milles.

Hun's Valley et Minnedosa, 1 fois par semaine, distance calculée 18 milles.

Icelandic River et Peguis, tous les quinze jours, distance calculée 60 milles.

Jolys et Otterburn, 3 fois par semaine, distance calculée 6 milles.

Jolys et Steinbach, 1 fois par semaine, distance calculée 36 milles.

Minnedosa et Station de chemin de fer, 8 fois par semaine, distance calculée ½ mille.

Moline et Rapid City, 1 fois par semaine, distance calculée 8 milles.

Neepawa et Oberon, 2 fois par semaine, distance calculée 13 milles.

Neepawa et Station du chemin de fer, 8 fois par semaine, distance calculée ¾ mille.

Oakland et Portage-la-Prairie, 1 fois par semaine, distance calculée 14 milles.

Oak River et Totonka, 1 fois par semaine, distance calculée 8 milles.

Wapella et Station de chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée ½ mille.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste mentionnés plus haut et au bureau de

W. W. McLEOD.
Inspecteur des bureaux de poste.
Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 9 mars 1888.
3ins. 29.3.88.





## Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.
DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

| Départ. | Stations. | Arrivée. |
|---|---|---|
| D 18 00 | † Winnipeg † | C 9 30 |
| 23 45 | Portage du Rat | 4 10 |
| 6 30 | Ignace | 21 35 |
| 9 38 | Savanne | 18 15 |
| E 13 05 | Port-Arthur | B 14 25 |

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

| Départ | Stations | Arrivée |
|---|---|---|
| A 10 25 | † Winnipeg † | A 17 10 |
| 12 50 | Portage la Prairie | 14 55 |
| 15 07 | Carberry | 12 50 |
| C 15 20 | Brandon | A 11 45 |
| 17 22 | Virden | D 8 43 |
| 18 14 | Elkhorn | 8 05 |
| 19 09 | Moosomin | 7 04 |
| 21 10 | Broadview | 5 20 |
| 23 51 | Qu'Appelle | 2 20 |
| D 1 30 | Regina | D 24 38 |
| 3 20 | A } Moosejaw { D | 22 55 |
| 3 30 | D } Moosejaw { A | 22 45 |
| 8 30 | Swift Current | 18 05 |
| 12 30 | Maple Creek | 14 15 |
| 15 10 | Dunmore | 11 40 |
| 16 00 | Medicine Hat | 11 15 |
| 22 05 | Gleichen | 5 35 |
| C 1 00 | Calgarry | 3 20 |
| 5 05 | Canmore | C 24 01 |
| 5 50 | Banff | 23 18 |
| 9 10 | Field | 20 25 |
| 11 20 | Donald | 17 10 |
| 14 3[illegible] | Glacier House B. C. | 13 20 |
| 17 45 | Revelstoke | 9 30 |
| H 23 42 | Kamloops | 3 30 |
| 1 09 | Savonas | B 1 51 |
| 2 19 | Ashcroft | 24 39 |
| 5 14 | Lytton | 21 41 |
| 9 00 | Yale | 17 53 |
| 12 17 | Hammond | 14 11 |
| 12 51 | Port Moody | 13 39 |
| 13 26 | New Westminster | 14 30 |
| 13 30 | Vancouver | 13 00 |
| H 21 00 | A Victoria D | K 2 00 |

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

| | | |
|---|---|---|
| A 9 05 | D. † Winnipeg † A. | A 17 25 |
| 11 50 | Dominion City | 14 50 |
| A 12 15 | A. † Emerson † D. | A 14 25 |

Allant Nord. — Allant Sud.

| | | |
|---|---|---|
| G 16 30 | D... Winnipeg ...A. | F 9 20 |
| G 18 10 | A. Selkirk Ouest D. | F 7 50 |

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

| | | |
|---|---|---|
| G 10 35 | D... Winnipeg ...A. | G 15 00 |
| 11 25 | Stony Mountain | 14 00 |
| G 11 50 | A... Stonewall ...D. | G 13 30 |

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est.

| | | |
|---|---|---|
| F 11 00 | D. † Winnipeg † A. | G 15 45 |
| 12 00 | Headingly | 14 50 |
| 14 10 | Barnsley | 12 45 |
| 17 00 | Treherne | 10 05 |
| F 17 35 | Holland | G 9 30 |
| 18 20 | Cypress River | 8 45 |
| F 19 0 | A. † Glenboro † D. | 9 00 |

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| G10 00 | F10 10 | D† Winnipeg A | F16 40 | G19 30 |
| 12 00 | 13 05 | Morris | 14 39 | 16 15 |
| 12 40 | 14 05 | †..Rosedale | 14 00 | 15 15 |
| 13 25 | 14 50 | Gretna | ....... | 14 25 |
| 14 10 | 19 25 | †...Morton | 12 50 | 10 35 |
| 12 20 | F21 15 | Manitou | 11 25 | G 8 10 |
| 16 20 | ....... | Pilot Mound | 10 14 | ....... |
| 16 35 | ....... | Crystal City | 10 00 | ....... |
| 17 23 | ....... | Cartwright | 9 07 | ....... |
| 17 43 | ....... | Holmfield | 8 47 | ....... |
| 18 27 | ....... | Killarney | 8 25 | ....... |
| 19 [illegible]0 | ....... | AB oissevain D | 7 35 | ....... |
| G20 15 | ....... | A Deloraine D | F 6 15 | ....... |

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepte le jeudi. D. Tous les jours excepte le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.
jno.18.12,84.



## AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte autorisant le gouvernement de la Province de Manitoba, à bâtir un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la Rivière Assiniboine, dans la cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba ; et un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la dite Rivière Assiniboine à ou près de la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite Province, avec tous les pouvoirs, privilèges et autorité nécessaires à l'accomplissement de l'objet.

Daté à Winnipeg, ce 21 février 1888.

JOSEPH MARTIN,
Procureur-Général de Manitoba.
1 ins.23 2.88.